



Les services de l'État en Seine-Maritime s'engagent dans « l'Accord de Rouen pour le Climat »

La COP21 de la Métropole Rouen Normandie est conçue pour permettre à tous les acteurs du territoire d'apporter leur contribution à l'objectif commun de contenir le réchauffement climatique en opérant une transition écologique bénéfique pour tous.

Après l'entrée en vigueur de l'accord de Paris pour le climat, la Métropole Rouen Normandie s'est inscrite dans la dynamique internationale pour contenir la hausse des températures en deçà de 2°C et si possible 1,5°C, en définissant une politique de transition écologique dans le cadre de l'élaboration de son « plan climat air énergie territorial » (PCAET). Au-delà des actions qu'elle porte sur son patrimoine et ses compétences, la Métropole a initié une démarche de mobilisation de territoire, la COP21 Rouen Normandie, pour permettre à tous les acteurs (entreprises, citoyens, communes ...) d'agir et de contribuer à l'objectif commun. Le nouveau rapport du GIEC publié en octobre 2018 invite chacun à aller plus loin et plus vite dans les efforts à consentir.

A l'échelle du territoire de la Métropole, les objectifs sont à l'horizon 2050 :

- Une diminution des émissions de gaz à effet de serre de 80 %
- Une diminution des consommations d'énergie de 50%
- Une multiplication par 2,5 des énergies renouvelables produites sur le territoire

L'exemplarité des services de l'État concourt à la transition énergétique et écologique du territoire, en cohérence avec les politiques publiques nationales déclinées localement. À travers le Plan Climat Air Énergie Territorial de la Métropole, l'État affirme son engagement contre le réchauffement climatique, pour la préservation de la biodiversité, en tant aussi qu'acteur du territoire. L'État se veut ainsi exemplaire dans le fonctionnement interne de ses services: réduction des rejets de CO2, bilan des consommations énergétiques, économie de papier, solutions d'impression, gestion des déchets, pool de véhicules, mobilité durable, sensibilisation et formation du personnel sont autant de dispositifs afin de s'inscrire dans un processus d'amélioration continue des performances des services et de diminuer son empreinte écologique. **Cet engagement concerne les services hébergés au sein de la Cité administrative Saint-Sever de Rouen (DRFiP, DEPAFI, DREAL, DDTM, DRAAF, DIRM) et sur le site de la Préfecture de Rouen (Préfecture de département, SGAR, DRAC, ONAC).**

Depuis 2008, les services de l'État ont déjà mis en place plusieurs actions en matière de transition écologique dans les domaines suivants :

- *Bâtiment, Efficacité Énergétique, Énergies renouvelables : expertises et conseils aux gestionnaires de patrimoines immobiliers de l'État,*
- *Déchets : tri sélectif du papier dans chaque bureau au niveau de la Cité Saint-Sever, tri des piles, des canettes aluminium,...*
- *Mobilité transport : accompagnement à la mise en place d'un plan de déplacement à la Préfecture et d'un plan inter-administration à la Cité Saint-Sever dès 2011 (mise en place du remboursement de la part employeur pour les abonnements en transport collectif, mise en place de l'indemnité kilométrique vélo, formation à l'éco-conduite des agents, promotion des modes actifs, développement du télétravail,...)*
- *Numérique : achat de matériel moins énergivore,*
- *Biodiversité : Installation de trois ruches à la Cité Saint-Sever au printemps 2018, mise en place d'un potager depuis 2017 par les agents appartenant au groupe « graine de Cité »*

Pour l'avenir, plusieurs démarches importantes peuvent être mises en avant, dans le domaine du bâtiment, de l'administration exemplaire et de la mobilité durable sur le réseau routier national.

Considérant la démarche de Plan Climat Air Énergie Territorial et de COP21 locale mise en place sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie,

Considérant les motivations des services de l'État et les actions déjà mises en place, les services de l'État présents au sein de la Métropole s'engagent dans « l'Accord de Rouen pour le climat ».

Je soussigné, Fabienne Buccio, préfète de Seine-Maritime, m'engage à ce que les services de l'État dans le département de Seine Maritime contribuent aux objectifs de la COP21 à travers le programme d'actions suivant réparti autour de trois thématiques.

- Thématique « Bâtiment » : Réhabilitation de la Cité administrative Saint-Sever de Rouen

Dans le cadre du Grand Plan d'Investissement mis en place en 2018, l'État s'engage dans la réhabilitation de la Cité administrative Saint-Sever de Rouen, bâtiment tertiaire public emblématique de la ville de Rouen en centre-ville sur les quais en rive gauche de la Seine.

La réhabilitation lourde de la Cité administrative prévue d'ici fin 2022, participe pleinement à la démarche climatique de la Métropole compte tenu de la dimension du bâtiment (près de 40 000 m² de plancher). Elle s'inscrit de fait dans le réaménagement du quartier Saint-Sever et de la nouvelle Gare.

Cette rénovation regroupe plusieurs objectifs : apporter aux agents un niveau de confort moderne, réduire la dépense énergétique - le niveau BBC rénovation est recherché a minima dans cette réhabilitation -, optimiser l'utilisation des espaces et améliorer l'image du bâtiment, requalifier les espaces verts et développer la nature en ville.

Les points principaux qui contribuent directement au Plan Climat sont les suivants :

- **Volet « Efficacité Énergétique »**

La rénovation de la cité Saint-Sever se traduira par des travaux importants pour améliorer les qualités intrinsèques des bâtiments (isolations des murs et toitures, remplacements des 2800 fenêtres) et par la mise en place d'un dispositif de gestion centralisé des équipements (ventilation, chauffage, éclairages...) pour assurer une optimisation de la gestion du site dans le but d'une bonne efficacité énergétique. Par ailleurs, le volet formation des agents occupants et des équipes de maintenance sera aussi intégré dans la démarche de projet pour atteindre cette efficacité globale recherchée.

- Volet « énergie renouvelable »

La réhabilitation de la Cité Saint-Sever intègre les hypothèses de développement de l'énergie renouvelable solaire. Par ailleurs, au regard de son implantation à proximité de la future extension du réseau de chaleur structurant sur la rive gauche (alimentée à partir de la chaleur de l'usine de valorisation énergétique du SMEDAR), le projet intègre aussi l'hypothèse du raccordement à ce réseau de chaleur.

- Volet « déchets et économie circulaire »

Ré-employer ou recycler les matériaux des bâtiments actuels est un autre objectif de l'opération. Un diagnostic des possibles est actuellement à l'étude. Les marchés publics de travaux intégreront des clauses spécifiques notamment l'intégration de clauses "bas-carbone" (travaux, fournitures).

- Volet « mobilité durable »

Le site réaménagé facilitera l'utilisation des mobilités propres : facilité d'accès aux transports en commun, développement des bornes de recharge pour les véhicules électriques et aménagement de 200 places de stationnement pour les 2 roues.

- Volet « biodiversité »

La situation actuelle est en cours d'évaluation. A partir de ce diagnostic, le projet va permettre d'enrichir les espèces végétales présentes sur place pour favoriser le développement d'une nouvelle faune et flore. Le retraitement des espaces extérieurs et la végétalisation partielle des toitures permettra de mettre en place cet objectif.

- Thématique « Administration exemplaire » : Agents et services de la Cité administrative et de la Préfecture

- Volet « Déchets/matière »

- Accompagner les changements de comportement: communication sur les nouveaux procédés d'impression, formation interne, développement de transmission dématérialisée
- Renforcer et étendre le tri sélectif à l'ensemble des services: communication auprès des agents et tendre vers le zéro déchet bureau.

- Volet « Mobilité / transport »

L'augmentation du nombre de directions présentes à la Cité impose d'engager une révision du PDiA avec une ambition renforcée de part modale des modes alternatifs à la voiture au travers des mesures liées au projet Cité mais à plus court terme d'autres mesures physiques et du management de la mobilité. Le PDA de la Préfecture est également à mettre à jour. Les mesures suivantes sont envisagées :

- Optimiser la gestion du parc automobile des services de l'État (renforcement de la mutualisation via le déploiement de Car fleet, développement du co-voiturage pour les déplacements professionnels, achat de véhicules à faibles émissions lors du renouvellement des véhicules anciens) ; renforcer l'usage du train pour certains déplacements.
- Envisager la création de places réservées au covoiturage

- Généraliser la formation éco-conduite à l'ensemble des agents.
- Poursuivre les mises en place du télétravail, développement de la visio-conférence...

- Volet « Biodiversité »

La Cité Saint-Sever, située aux abords de la Seine et des quais réaménagés a un emplacement particulier en relation probable avec les corridors écologiques. En complément d'une action de création de 3 ruches réalisée en 2018 à la cité, le projet de rénovation intègre aussi l'hypothèse de renforcer son intégration dans les systèmes en place au moyen d'un diagnostic et d'actions spécifiques si nécessaire, notamment pour protéger les espèces qui le nécessitent. Pour poursuivre les démarches, les services de la cité mais aussi de la préfecture se proposent de :

- valoriser l'action « ruches » par la communication autour de la récolte et la vente du miel de la Cité ; envisager la mise en place de ruches à la préfecture
- développer et valoriser le potager du groupe « graines de Cité »
- utiliser zéro phyto et intégrer la gestion différenciée dans l'entretien des espaces verts
- composter les déchets verts issus des tontes et valoriser le compost
- étudier le développement des espaces naturels sur le site de la préfecture.

- Volet « Alimentation »

- Participer au Projet territorial Alimentaire de la Métropole, pour la restauration collective de la Cité et de la préfecture. Ces deux restaurants accueillent quotidiennement plus de 1000 personnes quotidiennement. L'ambition est d'atteindre rapidement les prérogatives nationales en termes d'alimentation locale et biologique.

- Thématique « Réseau routier national » : tous usagers

Le transport durable sur route implique, concrètement, d'une part, de limiter le nombre de véhicules individuels circulant sur le réseau, ce qui peut être atteint notamment par le report modal, l'augmentation du taux de remplissage des véhicules, le développement d'aire de covoiturage ou l'affectation de voies dédiées à d'autres modes de transports, et d'autre part, de limiter les émissions de chaque véhicule, ce qui peut être atteint, notamment, outre l'évolution du parc automobile, en pénalisant les véhicules les plus polluants ou en diminuant la partie du trajet effectuée sous un régime moteur défavorable, ce qui est le cas notamment en situation de congestion, récurrente sur le réseau structurant de l'agglomération de Rouen aux heures de pointe, et sur le réseau secondaire en conséquence.

La Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest (DIRNO) gère les pénétrantes du réseau routier national sur le territoire de la métropole (A150, RN138/RN338, RN28). Sur la base d'une convention multipartite signée en 2014, la DIRNO, la Métropole et la SAPN se sont engagées dans un projet collectif dénommé « Gericault », dont les objectifs sont l'optimisation de la gestion du trafic sur les infrastructures routières principales.

L'un des résultats tangibles de cette démarche, et des investissements lourds réalisés par l'État en particulier en matière de dispositifs de gestion du trafic, est depuis avril 2018, la communication aux usagers du temps de parcours. Par la suite, cette collaboration entre les différents gestionnaires pourrait être orientée favorablement vers des actions de promotion du transport durable.

Dans ce cadre, plusieurs pistes d'action, dont la liste n'est pas exhaustive, peuvent être envisagées :

-) L'information apportée aux usagers par les PMV (panneaux à messages variables) pourra être réorientée en faveur de l'incitation à utiliser les modes alternatifs, par exemple en indiquant les temps de parcours vers les parkings-relais de la Métropole.
-) Dans l'optique d'une limitation des consommations d'énergie et des nuisances associées (pollution et bruit), des mesures de baisse de vitesses pourraient être prises, comme dans les autres agglomérations et métropoles françaises. Ces baisses devront être concomitantes avec celles envisagées par la métropole de Rouen. Vu les régimes moteurs actuels, le gain énergétique n'est pas forcément évident pour un passage de 90 à 70km/h. Une telle baisse est, par contre, à privilégier sur les secteurs accidentogènes et les plus fortement congestionnés.
-) Dans certains cas particuliers, l'étude de l'installation de dispositifs de régulation d'accès sur bretelle permettrait d'améliorer le fonctionnement global de l'infrastructure routière, notamment en présence d'ouvrage spécifique (cas du tunnel de la Grand-Mare par exemple, où cette régulation est actuellement pratiquée).
-) Dans l'optique de la réalisation future du contournement Est de Rouen, une réflexion est engagée sur le développement de nouveaux usages sur les pénétrantes de Rouen, qui seront délestées, avec les aménagements nécessaires, comme par exemple pour le transport collectif ou le co-voiturage.

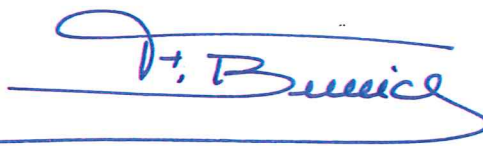
L'adoption d'un SDAGT (Schéma Directeur d'Agglomération de la Gestion du Trafic), prévu par une circulaire de la DGITM du MTES en février 2015, entre l'État et ses partenaires locaux peut mobiliser des ressources en faveur de l'optimisation durable des infrastructures routières.

Toutes les mesures sus-citées feront l'objet d'une étude d'impact.

J'autorise la Métropole à communiquer sur cet engagement .

À Rouen le 23 novembre 2018

La Préfète



Fabienne BUCCIO